



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Premier projet de Règlement n° 472-20 modifiant le règlement de zonage n° 400-12 afin d'autoriser l'usage de service de camionnage et machinerie lourde dans la zone I-2.

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE N° 472-20

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- **QUE**, lors d'une séance spéciale tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement # 472-20, intitulé : « Règlement n° 472-20 modifiant le règlement de zonage n° 400-12 le règlement de zonage n° 400-12 afin d'autoriser l'usage de service de camionnage et machinerie lourde dans la zone I-2.»;
- **QU'**en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.
- **QU'**une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 29 au 13 décembre 2020 inclusivement. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.
- **QUE** les questions et commentaires pourront être soumis par écrit, du 29 au 13 décembre 2020 inclusivement
 - o à l'attention de Mme. Nancy Clavet au nclvet@derytele.com
 - o ou par la poste, au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, (Québec) G0A 4A0 à l'attention de Mme. Nancy Clavet.
- **QUE** le projet de règlement n° 472-20 est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Léonard-de-Portneuf à partir du 29 novembre 2020.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, le 27 novembre 2020.

Nancy Clavet, d.g et sec.-très.

